

OUVRE-MOI LA PORTE



275, rue Principale
Plaisance (Québec) J0V 1S0
(819) 427-5363
www.ville.plaisance.qc.ca 

Vol. 24, No.4

11 août 2022



MESSAGE DE LA MAIRESSE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

J'espère que vous profitez de l'été, et de toute la beauté qui nous entoure à Plaisance. Quel privilège nous avons, et quelle fierté pour chacun d'entre nous !

La saison estivale est un moment opportun de démontrer cette fierté, alors que des milliers de visiteurs se rendent ici et découvrent les attraits de notre municipalité. Sur ce point, nous vous rappelons et vous remercions de contribuer au rayonnement de Plaisance, en travaillant avec nous à garder nos espaces propres et les propriétés bien entretenues. Votre collaboration nous est toujours précieuse !

Bien que nous soyons en période de vacances, sachez que votre Conseil, lui, poursuit son bon travail et les dossiers avancent. Voici quelques faits saillants :

Parc Rolland Pilon – Nous avons lancé un appel d'offres pour la mise en place de nouveaux jeux et jeux d'eau !

Montée Papineau – La grève des ingénieurs ayant retardé les travaux, nous avons demandé au ministère des Transports du Québec de nous fournir un nouvel échancier, que nous attendons sous peu.

Bienvenue à Plaisance – Nous avons accordé un contrat à l'Imprimerie Papineau pour la production de nouvelles affiches de bienvenue aux trois entrées de notre municipalité, car il était temps de rafraîchir notre « look » ! Gardez donc l'œil ouvert, car les nouvelles affiches seront installées dans les prochaines semaines.

Réfection des routes – Nous avons reçu la confirmation que la subvention 2021 pour le programme d'aide au réseau routier nous sera accordée ; il s'agit d'un montant de 89,184 \$.

Futur garage municipal – Suivant la résolution du Conseil, nous faisons des appels de soumissions pour services

professionnels en structure et génie civil, ainsi qu'en services mécaniques et d'électricité.

Terrains d'Hydro-Québec acquis par la municipalité – Nous avons lancé un appel d'offres jusqu'au 3 octobre 2022 : avis aux développeurs immobiliers !

États financiers 2021 – Ceux-ci nous ont été présentés le 18 juillet par la firme Raymond Chabot Grant Thornton; je présenterai mon rapport bientôt, à une prochaine rencontre du Conseil.

Sauvetage nautique – Suivant la résolution du Conseil, nous appuyons la Municipalité de Papineauville dans le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'acquisition d'une embarcation de sauvetage nautique.

Poste de directeur(trice) général(e) et greffier(ière)-trésorier(ière) – Notre DG par intérim effectue un travail hors pair, et nous poursuivons notre recherche active d'une ressource permanente; nous avons donné un contrat à la carte à la Fédération des municipalités du Québec (FMQ) pour nous aider à trouver cette personne à la hauteur de nos attentes.

Comme vous êtes en mesure de le constater, nous accomplissons beaucoup dans un esprit renouvelé de collaboration. Ainsi, je vous rappelle aussi que le bureau municipal compte sur votre collaboration pour le respect des règlements, surtout en ce qui a trait aux enjeux d'importance pendant l'été : utilisation de l'eau, le remplissage des piscines et les demandes de permis (construction, rénovation, feux, etc.).

Aussi, permettez-moi ce dernier appel à la sécurité : soyez vigilants lorsque vous circulez dans le rang St-François, le rang Malo et le chemin des Cascades, car la vitesse est réduite à 50 km/h.

Portez-vous bien, et n'hésitez jamais à nous appeler si vous avez des questions. Nous sommes là pour vous !

Votre mairesse,
Micheline Cloutier
Cellulaire : 819-576-6095

TABLE DES MATIÈRES

Message de la Mairesse	1
Avis public.....	2
Avis public.....	2
Assemblée publique de consultation aux personnes intéressées par les projets modifiant le règlement de zonage URB 99-05	3
Cérémonie au cimetière 2022.....	3
Déploiement du service internet haute vitesse ...	4
Modification au règlement sur la sécurité des piscines résidentielles	5
Paroisse de Plaisance	5
Bénévoles recherchés	5
Les p'tits coquins.....	5
La maison des jeunes	5
Club de l'amitié	6
Fête familiale et patronale de Plaisance	6
Festival de l'argile de Plaisance	7
Fête familiale et patronale	8



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 6 septembre 2022, à 19 h à la salle municipale sise au 281, rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la construction d'une clôture à l'intérieur de la marge de recul avant, d'une hauteur de 1,8 mètre, alors que selon le règlement de zonage URB 99-05, à l'article 9.2.2.1 *Marge avant*, la hauteur d'une clôture ne doit pas excéder 1,00 mètre, donc une dérogation de 0,80 mètre ;

Emplacement du lot : 136, Montée Papineau – lot 4 853 053

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 6 septembre 2022, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 11^e jour du mois d'août 2022
Anick Tourangeau
Directrice générale et greffière-trésorière adjointe

**Heure de tombée pour la prochaine parution :
Le jeudi 28 septembre à 12h**

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX :



**Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h à 16h
vendredi : fermé**



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par une demande de dérogation mineure

Les membres du Conseil de la municipalité de Plaisance étudieront, lors de la séance ordinaire du conseil qui se tiendra le 6 septembre 2022, à 19 h à la salle municipale sise au 281, rue Desjardins, à Plaisance, Québec, la demande de dérogation mineure suivante :

Une dérogation mineure est demandée à l'effet de permettre la construction d'un silo, à une distance de 4,50 mètres de la ligne avant du chemin de la Grande Presqu'île, alors que selon le règlement de zonage URB 99-05, à la sous-section 8.1.1 *Marges de recul minimales*, la marge de recul minimale avant applicable est de 6,00 mètres, donc une dérogation de 1,50 mètre ;

Emplacement du lot : 2651, chemin de la Grande Presqu'île – lot 4 852 785

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 6 septembre 2022, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Plaisance ce 11^e jour du mois d'août 2022

Anick Tourangeau

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe



Circulaire Métro : Nous avons été informés que les citoyens de Plaisance ne recevaient plus la circulaire. Nous avons fait des vérifications et des pressions auprès de Métro mais sans succès. Le moyen le plus efficace est de téléphoner au numéro suivant afin d'en faire la demande : 1-866-595-5554

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE
CONSULTATION AUX
PERSONNES INTÉRESSÉES
PAR LES PROJETS MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE URB 99-05**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 6 juin 2022, le conseil a adopté, par la résolution 2022-06-139 le premier projet de règlement de modification numéro URB 22-05-48, intitulé PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - DISPOSITIONS CONCERNANT L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE COMMERCIALE ET RÉSIDEN- TIELLE DE HAUTE DENSITÉ C-D 208 À MÊME UNE PARTIE DE LA ZONE RÉSIDEN- TIELLE DE BASSE DENSITÉ R-A 207
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 septembre 2022, à 18 h 30 au 281, rue Desjardins. L'objet de cette assemblée est de présenter certaines modifications :

URB 22-05-48 concernant l'agrandissement de la zone commerciale et résidentielle de haute densité C-d 208 à même une partie de la zone résidentielle de basse densité R-a 207, soient les suivantes;

On ajoute à la sous-section 7.3.26 Zone commerciale et résidentielle de haute densité (C-d), l'usage permis suivant;

« - les habitations unifamiliales jumelées. »

Le plan de zonage en zone urbaine est modifié de la façon suivante et tel que montré en annexe A;

1- La Zone commerciale et résidentielle de haute densité (C-d) du secteur de votation 208 est

agrandie à même une partie de la zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 207;

3. Le premier projet de règlement de modification du règlement de zonage numéro URB 22-05-48 peut être consulté aux heures de bureau, au secrétariat de la municipalité, situé au 275, rue Principale à Plaisance.
4. Les modifications au premier projet de règlement URB 22-05-48 contiennent des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire. La zone commerciale et résidentielle de haute densité (C-d) du secteur de votation 208 comprend l'ensemble des lots contigus à la rue Papineau, entre la rue Principale et la voie ferrée, et ceux contigus à l'est de la 1^{ère} Avenue dans sa section sud. La zone résidentielle de basse densité (R-a) du secteur de votation 207 comprend l'ensemble des lots contigus aux 2^{ième}, 3^{ième} et 4^{ième} Avenue, ceux à l'ouest de la 1^{ère} Avenue et à l'est de la dite 1^{ère} Avenue dans sa section nord. L'agrandissement de la zone commerciale et résidentielle de haute densité C-d 208 à même une partie de la zone résidentielle de basse densité R-a 207 concernent les lots 4 853 617, 4 853 618 et une partie du lot 4 853 620.
5. Au cours de cette assemblée, la Mairesse ou son représentant expliquera le projet de règlement et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Plaisance ce 11^e jour du mois d'août 2022

Anick Tourangeau

Directrice générale et greffière-trésorière adjointe



CÉRÉMONIE AU CIMETIÈRE 2022

Le comité du cimetière de Plaisance, vous invite à votre cérémonie annuelle le **11 septembre 2022 à 14 h**, qui rendra hommage à tous nos défunts, spécialement à ceux qui nous ont quittés depuis septembre 2021. Invitez votre famille, vos amis et n'oubliez pas d'apporter vos chaises. Si la température n'est pas au rendez-vous, la cérémonie DEVRAIT SE TENIR À L'ÉGLISE. Après la cérémonie, les membres du comité du cimetière seront disponibles pour répondre à vos questions.

DÉPLOIEMENT DU SERVICE INTERNET HAUTE VITESSE CARTE INTERACTIVE - VALIDATION

Internet haute vitesse partout sur le territoire

Le gouvernement du Québec a mis en ligne une carte interactive qui vous permet de suivre le déploiement du réseau haute vitesse dans tout le Québec, lequel devrait être terminé au 30 septembre 2022 selon ledit gouvernement par le biais de l'« Opération haute vitesse : la stratégie gouvernementale ».

Chez moi, c'est pour quand ?

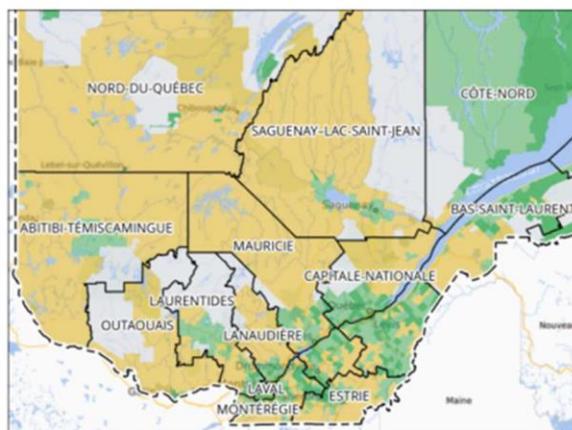
La carte interactive vous permet d'effectuer une recherche plus approfondie vous permettant de vérifier l'état d'avancement des travaux pour votre résidence. Voici la démarche à suivre :

1. Rendez-vous sur la carte interactive <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/internet-haute-vitesse-etatsituation?type=adresse&value=&code=#c144213>
2. Entrez votre adresse

Par adresse civique Par ville ou municipalité Par région administrative

Adresse civique *

Veuillez saisir une adresse.



Cette recherche vous permet d'obtenir de multiples informations, tel que :

- Le type d'adresse
- L'état d'avancement des travaux
- Le(s) fournisseur(s)
- La date de fin prévue du projet

Je ne trouve pas ma résidence? Les informations sont inexactes ou incomplètes?

Si votre résidence ne figure pas sur la carte interactive ou que les informations sont incomplètes ou inexactes, nous vous invitons à communiquer avec le [Secrétariat à l'Internet haute vitesse et aux projets spéciaux de connectivité](#) par courriel à l'adresse suivante carte.interactive@mce.gouv.qc.ca **au plus tard le 15 septembre 2022.**

Pour obtenir des renseignements additionnels, vous pouvez communiquer avec monsieur David Pineault au (819) 427-6243 poste 1333.

Quels seront les forfaits offerts ? Quand serai-je desservi ?

Pour connaître l'évolution du déploiement du service ainsi que les services qui seront offerts, nous vous invitons à communiquer directement avec le fournisseur de service en charge de votre région (Xplornet ou Bell).



MODIFICATION AU RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENNELLES

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) confirme que les propriétaires de piscines résidentielles installées avant le 1^{er} novembre 2010 auront désormais jusqu'au 30 septembre 2025 pour se conformer aux normes de sécurité du Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Considérant le contexte actuel de pénurie de main-d'œuvre qui se fait sentir à l'échelle du Québec dans le domaine de la construction, l'échéance liée aux obligations de conformité du Règlement a été repoussée afin de mieux répartir dans le temps la demande auprès des entrepreneurs. Les propriétaires concernés sont tout de même invités à faire les travaux le plus tôt possible afin de réduire les risques d'accident. Rappelons qu'en 2021, la réglementation applicable aux piscines résidentielles, qu'elles soient creusées, semi-creusées ou hors terre, a été renforcée en y assujettissant les piscines auparavant exemptées. Cette modification faisait suite à une recommandation formulée par plusieurs coroners au cours des dernières années.

Des outils disponibles

Pour en savoir davantage sur les mesures de sécurité à respecter lors de l'aménagement d'une piscine résidentielle ou pour une installation existante, il est possible de visiter le www.quebec.ca/piscinesresidentielles. Des outils de communication s'y trouvent.

De plus, nous vous invitons à nous suivre, notamment sur notre site Web et nos médias sociaux, ainsi qu'à utiliser le mot-clic **#SécuritéPiscine** dans vos publications.

PAROISSE DE PLAISANCE : Tous les mercredis à 18 h 30, un petit groupe se réunit devant l'église pour réciter le chapelet et demander à Marie, notre divine Mère, d'intercéder pour la paix, le respect de notre terre en grands changements, et, celui des humains et de leurs droits. Devant notre impuissance... ce peut être une façon d'agir. Bienvenue à toutes et tous. **FACEBOOK: paroisseplaisance** : Voyez notre site web : <https://paroisseplaisance.wordpress.com>. Nous diffusons la messe en direct tous les dimanches à 9 h 00. Anne(te) Desjardins pour le comité de liturgie



Les comités et la municipalité ont besoin de vous car ensemble nous ferons rayonner Plaisance !

Communiquez avec Natasha Piché, Coordonnatrice des loisirs et de la culture
loisirs@villeplaisance.com
 819-427-5363 poste 2606

LES P'TITS COQUINS

Ateliers qui seront donnés pour les 3 à 5 ans, les mardis de 16 h 30 à 19 h 00 à la salle municipale par Natasha Piché, Coordonnatrice des loisirs et de la culture. Ces ateliers visent à développer la motricité fine et la socialisation avec les autres enfants du même âge. Inscription : loisirs@villeplaisance.com ou 819-427-5363 poste 2606.



MAISON DES JEUNES



Réouverture le 6 septembre 2022.

L'horaire et les informations concernant la MDJ seront disponibles à compter de cette date !



Bonjour à vous,

L'été tire à sa fin et nous recommencerons les activités le 8 septembre prochain avec un souper d'ouverture.

Club Amitié de Plaisance
Outaouais

Mais pour débiter, nous aimerions vous donner des nouvelles des changements qui ont été apportés au Conseil d'administration à la suite de deux démissions.

Le C.A. s'est réuni le 7 juin dernier et nous aimerions souhaiter la bienvenue à Laurence Leduc qui fait un retour. Avec son expertise, elle sera nous guider tout au long de son mandat et Joëlle Tremblay qui reprend son siège pour terminer son mandat. Voici la composition du nouveau conseil d'administration :

- Fernande Dionne, présidente
- Claude Bélisle, vice-président et secrétaire (accompagné par Liette Guindon pour le secrétariat)
- Laurence Leduc, trésorière
- Denis Fontaine, administrateur
- Joëlle Tremblay, administratrice
- Et deux postes demeurent toujours vacants.

Dû à la tempête du 21 mai dernier le souper de fermeture prévue le 28 mai a été annulé, car nous n'avions pas la certitude quand l'électricité aurait été de retour.

Nous tenons à remercier Paul Monette, aidé de Claude Bélisle, Denis Fontaine et Renaud Lajoie pour la réparation du toit du cabanon situé près du terrain de pétanque à la suite de la tempête du 21 mai dernier. Nous tenons aussi à remercier chaleureusement Lise S. Desjardins et Jean-Paul Desjardins pour leur dévouement aux activités estivales, dont la pétanque, ce qui permet aux gens de se divertir et sociabilisé.

Petit rappel, vous recevrez bientôt par la poste, le renouvellement de votre carte FADOQ. Vous aurez le choix entre 1 an ou 2 ans.



Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants, il nous fera plaisir de vous accueillir à nos activités.

Bonne fin d'été et au plaisir de se revoir très bientôt.

ACTIVITÉS À VENIR

8 septembre	Souper d'ouverture, réservé seulement aux membres du <u>club de l'Amitié</u> , sera offert à un prix modique. De beaux prix de présences seront tirés à cette occasion.
24 septembre 	Tournois de Whist de l'Amitié Porto-chocolat Inscription à 12 h 45. Coût pour jouer 5 \$ Coût du souper : 10 \$ pour les membres 12 \$ pour non-membres Après le souper, chantez et dansez en écoutant la musique de M. Claude Galarneau.
22 octobre	Tournois de Whist de l'Amitié /Suivi du souper de la Moisson. Information à venir.

Toute l'équipe vous souhaite une bonne saison 2022–2023

Fernande Dionne, présidente 819-328-7913
et son équipe

13^e ÉDITION
FÊTE FAMILIALE ET PATRONALE À PLAISANCE
VENEZ-VOUS AMUSER EN FAMILLE

- 9 h Messe en plein air par Mgr Roger Ebacher
10 h Jeux pour enfants et Multigénération, jusqu'à 14h
Incluant canon à mousse, jeux d'obstacles gonflable, glissade gonflable, batterie (drums)
interactive, quilles sur table
12 h Dîner
Hot-dog, blé d'inde, desserts et breuvage
(Contribution volontaire)
13 h Pétanque (ouvert à toutes et à tous, venez l'essayer)
14 h Partie de soccer multigénération

Cette belle journée est une collaboration du comité de liturgie, de la Fabrique, de la Municipalité de Plaisance, de l'Association des Loisirs, du Club de l'Amitié, de la ligue de soccer, de nos généreux commanditaires et de tous les bénévoles qui y participent.

La meilleure publicité c'est le bouche-à-oreille. Parlons-en à nos voisins, parents et amis.

Pour information : Annette (819-427-5683), Fernand (819-427-5793)



FESTIVAL DE L'ARGILE DE PLAISANCE

10 et 11 septembre 2022

10 h 00 à 16 h00

Aire de pique-nique Dollard-des-Ormeaux du Parc de Plaisance

Sortie Est du village, sur la 148

Entrée gratuite

Stationnement gratuit

C'est avec grand plaisir que les Créateurs de la Petite-Nation et la municipalité de Plaisance annoncent la tenue de la troisième édition du Festival de l'argile, un événement unique en son genre! Les 10 et 11 septembre 2022, c'est un rendez-vous pour tous, petits et grands!

ACTIVITÉS :

Kiosques d'artisans potiers

Masques à l'argile thérapeutique

Ateliers de fabrication de tortue en argile

Essais sur le tour à poterie

Animation musicale Poterie Opéra!

Kiosque alimentaire

Conférences

Espace détente convivial

Remise de 2 prix de reconnaissance pour les artisans le dimanche

Pour plus de renseignements, consultez le site web des Créateurs de la Petite-Nation

www.createursdelapetitenation.com ou la page Facebook du Festival de l'argile de Plaisance!



Fête Familiale et Patronale

Dimanche 21 août 2022

En face de l'église

- 9h Messe en plein air
- 10h Jeux pour enfants et multigénération
- 12h Dîner hot-dog, blé d'inde, desserts et breuvage
- 13h Pétanque (pour tous)
- 14h Partie de soccer multigénération



C'EST GRATUIT
Activités pour toute la famille!

